



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 février 2019
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le cinquante-neuvième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018) et du paragraphe 6 de la résolution 2449(2018), dans lesquels le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre régulièrement, et au moins tous les 60 jours, un rapport sur l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources. Les informations communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur les mois de décembre 2018 et de janvier 2019.

II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1

Principaux points : décembre 2018 et janvier 2019

1. La protection des civils dans la zone de Hajin dans le sud-est de la province de Deir el-Zor, où les bombardements aériens et les attaques terrestres se sont poursuivis dans le cadre des opérations contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), et le sort de quelque 25 000 personnes déplacées de cette zone vers le camp de Hol ont continué de susciter de graves préoccupations durant la période considérée.

2. Dans le camp de fortune de Roukban, la situation humanitaire a continué de se détériorer, rendant de plus en plus essentiel le déploiement d'une aide humanitaire supplémentaire dans la région. À la fin de la période considérée, les derniers préparatifs étaient en cours pour



l'acheminement à Roukban d'un important convoi d'aide destiné à apporter une assistance complète à quelque 42 000 personnes.

3. Les inondations et le grand froid ont aggravé les souffrances de millions de personnes dans le besoin dans la majeure partie du pays. Plusieurs camps de déplacés dans le nord-est et le nord-ouest du pays ont été touchés par de graves inondations, entraînant la destruction d'abris et le déplacement secondaire de personnes déjà extrêmement vulnérables.

4. Les craintes d'une escalade militaire à Edleb se sont amplifiées, les changements de contrôle intervenus au cours de la période considérée ayant compliqué davantage encore l'espace opérationnel des organisations humanitaires. La suspension du financement des activités de stabilisation par certains donateurs, du fait que certains secteurs étaient passés sous le contrôle d'une partie adverse, a réduit la couverture des services de santé dans certaines régions du nord-ouest du pays.

5. Les organisations humanitaires ont continué de signaler et de vérifier les attaques menées contre les établissements scolaires et les installations médicales. Quatre attaques contre des écoles et quatre attaques contre des hôpitaux ont ainsi été confirmées pendant la période considérée.

6. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin dans toute la République arabe syrienne. L'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies a permis de distribuer des vivres à 3,37 millions de personnes en moyenne chaque mois et de dispenser près de 3 millions de traitements médicaux et de soins de santé aux habitants.

7. Dans plusieurs zones passées en d'autres mains en 2018, notamment dans l'est de la Ghouta orientale, le sud-est d'Edleb, le nord de Homs et la partie sud du pays, il est resté difficile d'assurer un accès humanitaire durable et prévisible en raison d'un certain nombre de contraintes, notamment les restrictions administratives et l'insécurité.

8. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'apporter une aide vitale à plus de 700 000 personnes chaque mois dans le nord-est du pays, y compris aux personnes récemment arrivées dans les sites de déplacés. L'incertitude entourant le contexte opérationnel, notamment au vu des ajustements récemment annoncés concernant les déploiements militaires dans le nord-est du pays, a suscité des préoccupations parmi les organisations humanitaires.

3. En décembre et janvier, un grand nombre de civils auraient été tués et blessés à Hajin et aux alentours, dans le sud-est de la province de Deïr el-Zor, à la suite de frappes aériennes et d'intenses combats entre les Forces démocratiques syriennes et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Au cours de cette période, quelque 25 000 personnes ont été transférées de Hajin au camp de Hol dans la province de Hassaké, à environ 300 kilomètres au nord. Les femmes, les enfants et les personnes âgées constituaient la majorité des personnes fuyant Hajin. Des conditions très éprouvantes ont été signalées le long de la route nord, notamment la rigueur du froid et un manque de nourriture, d'eau, d'abris et de services de santé. Au début de février, au moins 39 enfants auraient péri pendant le voyage ou peu après leur arrivée dans le camp de Hol, en raison principalement de l'hypothermie causée par l'exposition au

froid et du manque d'accès aux soins de santé au cours de leur dur périple vers le nord.

4. Le taux rapide de nouveaux arrivants a entraîné un triplement de la population du camp de Hol au cours de la période considérée. L'aide humanitaire a beau avoir été intensifiée dans le camp, l'accès humanitaire à Hajin et aux déplacés en transit a été très limité, en partie à cause de l'insécurité et des combats. Les préoccupations en matière de protection portaient notamment sur les restrictions à la liberté de circulation, un grand nombre des personnes arrivant à Hol déclarant préférer se rendre ailleurs, dans la plupart des cas pour se rapprocher de membres de leur famille ou d'amis dans la province de Deir el-Zor.

5. Les conditions humanitaires dans le camp de fortune de Roukban, à la frontière syro-jordanienne, se sont nettement détériorées pendant la période considérée. Le froid a exacerbé une situation déjà catastrophique. Environ 42 000 personnes, pour la grande majorité des femmes et des enfants, étaient en proie à des pénuries croissantes de produits de base et à un accès limité aux soins médicaux et autres services de base. Au moins huit jeunes enfants auraient succombé dans le camp à la mi-janvier.

6. Au début de janvier, les affrontements armés entre l'Organisation de libération du Levant et d'autres groupes d'opposition armés non étatiques se sont étendus aux provinces d'Alep et d'Edleb, certains combats éclatant près des camps de déplacés et faisant des victimes civiles en plusieurs lieux selon certaines informations. Un cessez-le-feu a été signalé le 10 janvier, date à laquelle il semblerait que le groupe ait fortement élargi sa zone d'influence dans le nord-ouest du pays. Des combats entre les forces gouvernementales syriennes et les groupes d'opposition armés non étatiques ont également continué d'être signalés à Edleb et dans les zones avoisinantes du nord-ouest, notamment dans les zones censées faire partie de la zone démilitarisée créée en vertu de l'accord annoncé par les Présidents de la Fédération de Russie et de la Turquie le 17 septembre 2018 (voir [S/2018/852](#)). Les organisations humanitaires ont continué de souligner les conséquences catastrophiques probables d'une opération militaire majeure dans la région d'Edleb.

7. De graves inondations ont frappé de nombreuses localités du nord-ouest et du nord-est de la République arabe syrienne au cours de la période considérée, les sites de déplacés internes étant parmi les plus touchés. Selon les organisations humanitaires, plus de 70 % du camp d'Aricha (province de Hassaké) avaient été inondés à la fin janvier, forçant plus de 1 000 familles à quitter leur abri. Parmi les autres sites de déplacés internes touchés par les inondations en janvier figurent les camps de Karama à Atmé, près de la frontière syro-turque, et les camps de Salaheddin, de Hahl et de Chouhada à Khirbet el-Jouz et de Zaouf dans l'ouest de la province d'Edleb. Près de 82 000 déplacés ont été directement touchés dans le seul nord-ouest du pays, les sous-districts de Zerbé et d'Atareb de la province d'Alep étant parmi les plus durement frappés.

8. Le 20 décembre, l'ancien envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, a noté qu'il n'avait pas encore été possible de réunir une commission constitutionnelle suffisamment équilibrée, crédible et inclusive dans le cadre de l'action menée par l'ONU pour appliquer la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

9. Le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir O. Pedersen, a pris ses fonctions le 7 janvier. Il a renouvelé l'engagement de l'ONU à faire avancer le processus politique mené par la Syrie, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité et au Communiqué de Genève de 2012. L'Envoyé spécial a consulté des membres du Gouvernement syrien à Damas et du Comité syrien de

négociations à Riyad, ainsi que des interlocuteurs régionaux et internationaux à Genève et dans les capitales.

Protection

10. Malgré une baisse relative de l'intensité de la violence, les civils sont toujours gravement touchés par les conséquences directes et indirectes des hostilités dans une grande partie du pays. Les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire des morts et des blessés parmi la population, et d'endommager et de détruire des infrastructures civiles, en particulier dans l'est de Deïr el-Zor. En outre, dans l'est de Deïr el-Zor, l'EIL semble avoir continué de commettre systématiquement des violations du droit international humanitaire et des violations des droits de l'homme. Dans les zones se trouvant sous son contrôle, le groupe aurait commis toute une série de meurtres, ciblant des civils perçus soit comme étant opposés à son idéologie soit comme étant affiliés ou servant d'informateurs à des groupes d'opposition armés non étatiques rivaux. Un nombre indéterminé de civils sont restés piégés dans des zones tenues par l'EIL, empêchés de fuir vers d'autres zones et exploités de fait comme boucliers humains.

11. De nombreux civils qui sont parvenus à fuir les zones contrôlées par l'EIL se sont retrouvés dans des camps ou des sites de déplacés se trouvant dans des zones contrôlées par des groupes de l'opposition armés non étatiques, où les conditions étaient extrêmes, l'accès à la nourriture, à l'eau et aux services médicaux limité et la liberté de circulation fortement restreinte. Les acteurs de la protection humanitaire ont mis en évidence un certain nombre d'autres préoccupations liées au déplacement de populations de la région de Hajin, notamment la longueur des procédures de contrôle de sécurité, la réinstallation non librement consentie par des groupes d'opposition armés non étatiques et la confiscation de documents.

12. Les bombardements terrestres dans le nord-ouest du pays se sont intensifiés, des informations quasi quotidiennes faisant état de pilonnages sur les lignes de front dans le nord de Hama, le sud-est d'Edleb et l'ouest d'Alep. On a également observé une augmentation de l'utilisation d'engins explosifs improvisés dans diverses régions du nord-ouest et du nord-est du pays. Le nombre de victimes civiles et l'ampleur de la destruction des infrastructures civiles continuent de montrer clairement que les principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution, en particulier, l'interdiction de lancer des attaques sans discernement, n'ont peut-être pas été respectés.

13. Edleb et ses environs demeuraient en proie à l'anarchie et à la criminalité, y compris du fait de l'Organisation de libération du Levant. Des civils, notamment des militants des droits de l'homme, des prestataires de services de santé et des journalistes, ont été enlevés ou détenus, soit pour être supposément affiliés au Gouvernement syrien soit pour avoir critiqué le groupe. Des enlèvements contre rançon par des bandes criminelles ont également été signalés. On ignore toujours où se trouve nombre de personnes enlevées et ce qui leur est advenu.

14. À Edleb, l'Organisation de libération du Levant semblait cibler des membres de groupes ethniques ou religieux précis. En décembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a recueilli des informations selon lesquelles le groupe aurait saisi les habitations, les terres et les biens de civils chrétiens et chiites qui avaient fui les violences dans la province ou avaient été déplacés de force en raison des accords de « cessez-le-feu et de réconciliation » conclus entre les forces gouvernementales et leurs alliés et les groupes armés non étatiques, dont l'Organisation de libération du Levant. Le HCDH a reçu des informations selon lesquelles le groupe aurait publié des avis dans lesquels tous les biens des familles chrétiennes ayant fui les violences dans la ville d'Edleb étaient

déclarés « butins de guerre ». Les propriétaires chrétiens avaient, dans de nombreux cas, confié leurs maisons à leurs voisins et amis. L'Organisation de libération du Levant aurait donné aux locataires du quartier de Knissé dans la ville d'Edleb un ultimatum de trois jours pour faire enregistrer ces habitations ou les évacuer.

15. Dans la province de Deraa, le HCDH a continué de recevoir des informations faisant état de l'arrestation de civils par les forces gouvernementales, faits qualifiables dans certains cas d'arrestation et de détention arbitraires. Le HCDH a recensé 452 personnes ayant été détenues entre le 26 juillet 2018 et le 14 janvier 2019, notamment 136 civils (dont 3 femmes) et 115 ex-combattants. Les motifs de ces arrestations restent flous. Souvent, les proches n'étaient pas informés de la détention des membres de leur famille ou du lieu de leur détention, ce qui soulève la question de savoir si les garanties d'une procédure régulière ont bien été respectées dans tous les cas et celle de savoir si tous les droits applicables ont été accordés aux personnes en question conformément au droit international.

16. Le pilonnage de zones habitées s'est poursuivi, faisant morts et blessés parmi les civils et détruisant ou endommageant des infrastructures vitales. Les engins explosifs dont sont polluées des zones habitées ont tué et blessé des civils et freiné l'acheminement de l'aide humanitaire. Dans certaines zones, l'emploi d'engins explosifs improvisés a ajouté à la complexité de la menace posée par les engins explosifs et continué d'entraver le travail des acteurs humanitaires.

17. Des attaques contre les établissements scolaires ont continué d'être signalées par les organisations humanitaires. Le 1^{er} décembre, dans la ville de Teh (province d'Edleb), des bombardements ont frappé un complexe de trois écoles (Mahabba, Walid el-Mohammad et Teh), endommageant partiellement les bâtiments. À Edleb, la « Direction de l'éducation » affiliée à un groupe d'opposition armé non étatique a annoncé la fermeture des écoles de Teh et des environs pendant quatre jours en raison de l'incident et de la persistance des menaces. Le 12 décembre, dans la ville d'Izaz (province d'Alep), l'école primaire Ibn Zeïdoun a été endommagée et mise hors d'état de fonctionner à la suite d'une attaque au véhicule piégé qui aurait visé le bâtiment du conseil local. De nombreuses victimes civiles ont été signalées. Le 18 décembre, dans la ville de Jarjanaz (province d'Edleb), l'école de Hittin a été endommagée par des tirs d'artillerie. Il n'a été fait état d'aucune victime. Le 1^{er} janvier, à Alep, un obus de mortier a frappé une école de la rue du Nil. Un laboratoire a été endommagé. Aucune victime n'a été signalée, l'école étant fermée au moment des faits. Le 13 décembre, à Jarablos (province d'Alep), le Bureau de l'éducation aurait annoncé la fermeture des écoles en raison de la détérioration des conditions de sécurité dans le secteur.

18. Au cours de la période considérée, le système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a recensé quatre attaques visant des installations et des biens sanitaires. La plus importante a été l'attentat au véhicule piégé commis dans la ville d'Izaz qui, en plus d'endommager une école primaire, a causé des dommages structurels importants à un hôpital psychiatrique et à un centre de prothèses. L'analyse des données du système de surveillance au quatrième trimestre de 2018 fait apparaître une corrélation nette entre l'intensification du conflit et la multiplication des attaques dirigées contre les installations et les biens sanitaires. Une attaque vraisemblablement aérienne contre un hôpital de campagne et une attaque à l'engin explosif improvisé contre une ambulance à Deïr el-Zor figurent parmi les faits les plus graves enregistrés pendant cette période. Selon l'OMS, les données révèlent un mépris des protections que le droit international humanitaire accorde au personnel et aux objets médicaux dans les situations de conflit.

Intervention humanitaire

19. Pendant la période considérée, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin dans toute la République arabe syrienne. L'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies comprenait des vivres pour 3,37 millions de personnes dans le besoin en moyenne chaque mois et près de 3 millions de traitements médicaux et de soins de santé pour la population dans l'ensemble du pays (voir tableau 1).

Tableau 1

Nombre moyen de personnes touchées chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : décembre 2018 et janvier 2019

<i>Organisation</i>	<i>Nombre moyen de personnes touchées par mois</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	102 000
Organisation internationale pour les migrations	118 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 340 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	3 000 000
Programme des Nations Unies pour le développement	527 000
Fonds des Nations Unies pour la population	830 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	350 000
Programme alimentaire mondial	3 375 000
Organisation mondiale de la Santé	2 915 000

20. L'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies sur le territoire syrien a permis de nourrir en moyenne 2,81 millions de personnes par mois. Plus de 3,8 millions de personnes ont bénéficié de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et reçu des fournitures. Environ 2,4 millions d'enfants et de mères ont bénéficié de soins de santé primaires et de services de vaccination. En outre, environ 660 000 personnes ont bénéficié de services de protection et de prise en charge psychosociale et autres services de protection de l'enfance. Dans le cadre des opérations de l'ONU effectuées à partir de la République arabe syrienne, près de 2,5 millions de traitements médicaux et de soins de santé ont été distribués aux populations dans tout le pays. Le Service de la lutte antimines a lancé son premier projet depuis l'ouverture de son bureau à Damas en 2018. Il a ainsi dispensé une formation sur les risques liés aux engins explosifs à 25 jeunes femmes et hommes syriens, en complément des activités humanitaires de lutte antimines en cours dans le nord-ouest du pays.

21. Dans le cadre de leur intervention humanitaire à l'échelle de la République arabe syrienne, l'ONU et les organisations non gouvernementales ont continué d'apporter chaque mois une aide vitale à plus de 700 000 personnes dans les trois provinces du nord-est du pays. Il s'agissait notamment de venir en aide à certaines des personnes les plus vulnérables dans les camps de déplacés, comme celles qui ont récemment fui après d'intenses combats les dernières zones tenues par l'EIL à Hajin dans le sud-est de la province de Deïr el-Zor. Au camp de Hol, des équipes d'intervention 24 heures sur 24 ont été mises en place pour accueillir les nouveaux déplacés, repérer rapidement les cas les plus vulnérables et fournir une assistance d'urgence, y compris un soutien médical et une protection, les cas médicaux critiques étant renvoyés aux

hôpitaux voisins. L'assistance sanitaire a encore été renforcée grâce à de nouveaux centres de santé et cliniques mobiles, à une campagne de vaccination à l'intention de tous les nouveaux arrivants et à une prise en charge nutritionnelle et psychosociale. Les familles ont également reçu de la nourriture, des abris, une aide pour se préparer aux rigueurs de l'hiver ; des trousseaux d'hygiène et des appareils de chauffage, essentiels pour affronter le froid de l'hiver, ont été distribués. Les partenaires humanitaires s'efforcent d'accroître rapidement la capacité du camp d'accueillir les nouveaux arrivants.

22. Les livraisons transfrontières se sont poursuivies en application des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité (voir tableau 2). En application de ces résolutions, les organismes des Nations Unies ont prévenu les autorités syriennes de chaque envoi, en précisant notamment quels étaient le contenu et la destination des cargaisons, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus. Dans ce cadre, en décembre et janvier, 837 camions (26 chargements) ont acheminé une assistance vitale à plus d'un million de personnes (voir figure I).

Figure I

Nombre de bénéficiaires d'une aide des entités des Nations Unies et de leurs partenaires grâce à des convois transfrontaliers, par type d'aide : décembre 2018 et janvier 2019 (moyenne mensuelle)

(En milliers)

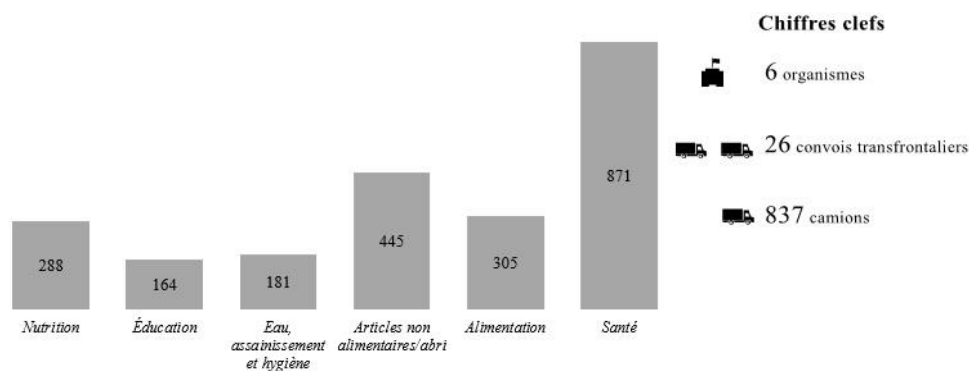


Tableau 2

Nombre de bénéficiaires d'une aide acheminée par des convois transfrontaliers, par secteur et par district : décembre 2018 et janvier 2019 (moyenne mensuelle)

Province	District	Éducation	Alimentation	Santé	Articles non alimentaires/abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Bab	–	–	3 500	–	–	–
Alep	Izaz	–	38 065	136 984	101 837	88 058	25 379
Alep	Jarablos	–	–	1 500	18 012	–	–
Alep	Jabal Semaan	8 760	185 655	88 000	–	–	–
Hassaké	Qamichli	14 100	–	115 000	28 500	68 000	30 000
Hama	Sqeïlibiyé	–	–	2 500	–	–	–
Hama	Hama	–	–	10 000	–	–	–
Edleb	Maarra	–	34 988	74 100	18 190	–	–

<i>Province</i>	<i>District</i>	<i>Éducation</i>	<i>Alimentation</i>	<i>Santé</i>	<i>Articles non alimentaires/ abris</i>	<i>Nutrition</i>	<i>Eau, assainissement et hygiène</i>
Edleb	Ariha	–	30 000	32 400	15 728	–	–
Edleb	Harem	5 317	–	304 648	172 165	132 105	97 060
Edleb	Edleb	135 960	16 550	64 000	85 748	–	28 220
Edleb	Jisr el-Choughour	–	–	38 000	4 896	–	–

23. Pendant la période considérée, la Fédération de Russie a adressé à l'Organisation des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire syrien, dans lesquels étaient données des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Accès humanitaire

24. Pour fournir une aide humanitaire, l'ONU, les organisations non gouvernementales et tous les partenaires humanitaires doivent bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave. Or l'accès en République arabe syrienne revêt une certaine complexité, les divers secteurs n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. L'accès est essentiel en vue d'une action humanitaire fondée sur des principes, qui est tributaire d'une capacité d'évaluer les besoins, d'assurer un suivi de l'aide et d'en étudier l'incidence, y compris en se concertant directement avec les personnes touchées.

25. Durant la période considérée, l'ONU a continué d'acheminer de l'aide à partir de la République arabe syrienne à des millions de personnes démunies en des milliers de points du territoire. Plus de 1 700 membres du personnel des Nations Unies sont postés dans le pays et plus de 500 dans neuf centres situés hors de Damas (Alep, Deraa, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). Les livraisons se font ensuite grâce à des points de distribution établis, des équipes itinérantes et des convois ciblés.

26. Une grande partie de l'aide est distribuée par les partenaires nationaux, en particulier le Croissant-Rouge arabe syrien, que l'ONU escorte régulièrement, y compris pour dresser un bilan, accompagner les livraisons et assurer un suivi grâce à des missions de surveillance et d'évaluation. En décembre 2018 et en janvier 2019, l'ONU a effectué des centaines de missions dans tout le pays. Certaines ont nécessité une autorisation officielle (voir tableau 3 et figures II à IV), d'autres ont été effectuées dans le cadre d'accords plus larges signés avec les autorités syriennes, les missions individuelles n'étant pas tenues d'obtenir leur aval, notamment dans les secteurs bénéficiant d'une autorisation générale (cela ne figure pas dans le tableau 3).

Tableau 3

Demandes d'accès de l'ONU dans le cadre de missions effectuées par un seul organisme : décembre 2018 et janvier 2019

<i>Type de demandes</i>	<i>Nombre demandé</i>	<i>Nombre approuvé</i>	<i>Pourcentage approuvé</i>
Missions d'évaluation	31	14	45
Missions pour escorter les convois d'aide	21	11	52
Missions de surveillance	100	42	42

Type de demandes	Nombre demandé	Nombre approuvé	Pourcentage approuvé
Missions de sécurité et autres	48	12	25
Total	200	79	40

Figure II
Demandes d'accès de l'ONU dans le cadre de missions effectuées par un seul organisme : ventilation par type de mission demandée : décembre 2018 et janvier 2019

(en pourcentage)



Figure III
Demandes d'accès de l'ONU dans le cadre de missions effectuées par un seul organisme : ventilation par type de réponse reçue : décembre 2018 et janvier 2019

(en pourcentage)

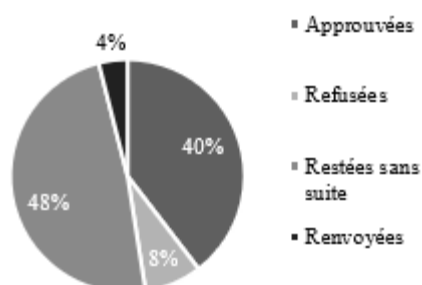
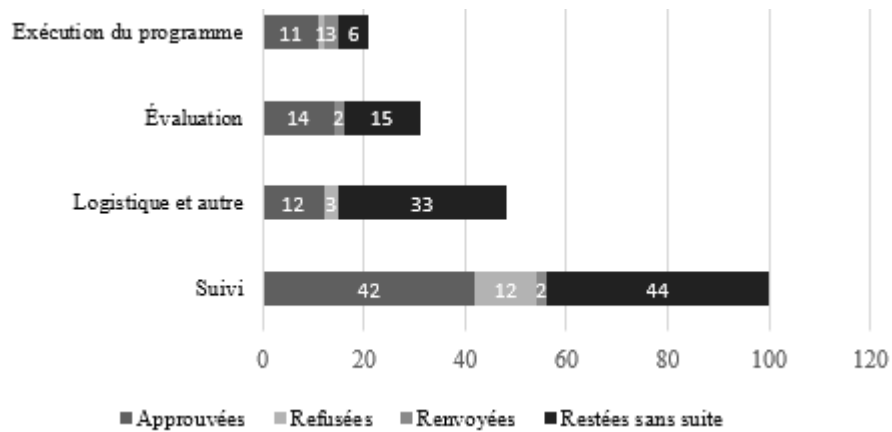


Figure IV
Demandes d'accès de l'ONU dans le cadre de missions effectuées par un seul organisme : ventilation par type de mission demandée et par type de réponse reçue : décembre 2018 et janvier 2019



27. L'ONU a continué de rencontrer des problèmes d'accès du fait de certaines contraintes comme les restrictions administratives et l'insécurité : quelque 1,16 million de personnes sont restées dans des secteurs que l'Organisation qualifie de difficiles d'accès. Sur les 200 demandes qu'elle a formulées pour effectuer les missions humanitaires mentionnées dans le tableau 3, 114 sont restées sans suite ou ont été refusées. Cela a entravé considérablement l'accès à certains secteurs ayant des besoins aigus, y compris dans la Ghouta orientale, le sud-ouest d'Edleb et le sud de la République arabe syrienne.

28. Les appels à l'acheminement de toute urgence d'une aide humanitaire supplémentaire à Roukban se sont multipliés durant la période considérée. Un convoi humanitaire a reçu l'autorisation de partir après l'accord verbal donné le 27 janvier par le Gouvernement syrien et les facilités accordées par les États-Unis et la Fédération de Russie. À la fin du mois de janvier, l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien se préparaient à organiser le convoi d'aide interinstitutions le plus important à ce jour en République arabe syrienne, constitué de 133 camions et de 300 fonctionnaires et volontaires. Le convoi acheminera des vivres, des médicaments, du matériel médical, des articles pour lutter contre le froid, des matériaux pour construire des abris, des kits dignité pour les femmes et les filles, des produits nutritifs et des fournitures scolaires. Le personnel poursuivra également le programme de vaccination entrepris durant le précédent convoi à Roukban en novembre et sondera sur leurs intentions les déplacés se trouvant dans le camp en vue de planifier des solutions durables, élaborées à partir de données d'observation, au cas où leur séjour perdurerait.

29. La fourniture d'une assistance le long de la route menant au camp de Hol, y compris aux centres de contrôle, continue d'être une priorité essentielle, mais les restrictions d'accès et l'insécurité entravent l'octroi d'une aide aux plus démunis. Des appels continuent d'être lancés aux parties contrôlant ces secteurs en question et l'action de mobilisation se poursuit.

30. Dans le nord-ouest, le contrôle exercé par l'Organisation de libération du Levant sur la majeure partie de la province d'Edleb et ses alentours ne semble pas avoir entraîné de changement important au niveau de l'accès humanitaire, bien que des ingérences continuent d'être signalées. La suspension du financement versé par certains donateurs en vue de la stabilisation et, dans un cas, des activités humanitaires

se déroulant dans des secteurs où le contrôle est passé en d'autres mains ont entraîné cependant une réduction de services essentiels pour les civils dans certains secteurs. Dans l'ensemble, on estime que la suspension du financement a entravé 15 % des consultations médicales, tandis qu'environ 1 400 travailleurs sanitaires, dont la moitié sont des médecins, des infirmiers et des techniciens médicaux, ont vu leurs salaires gelés. La cessation du versement de fonds a eu une incidence sur les frais de fonctionnement de 14 hôpitaux et de 80 ambulances.

31. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément aux dispositions des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016) et 2393 (2017) du Conseil de sécurité. Le 13 décembre 2018, le Conseil a adopté la résolution 2449 (2018), dans laquelle il a prorogé d'un an l'autorisation de mener des opérations d'assistance humanitaire transfrontières. Durant la période considérée, le Mécanisme a surveillé la distribution de 26 chargements par six organismes des Nations Unies, consistant en 837 camions, depuis trois postes frontière : 13 de Bab el-Haoua (635 camions) ; 11 de Bab el-Salam (192 camions) ; et 2 de Yaroubiyé (10 camions). Aucune inquiétude n'a été soulevée et aucune question n'a été posée au sujet de la nature humanitaire des chargements expédiés. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien au sujet de tous les envois. Le Mécanisme a continué de tirer profit de l'excellente coopération apportée par les Gouvernements iraquien, jordanien et turc.

Visas et enregistrements

32. L'ONU continue de coopérer avec le Gouvernement syrien pour permettre l'octroi en temps opportun de visas au personnel (voir tableau 4).

Tableau 4

Demande de visas par l'ONU : décembre 2018 et janvier 2019

Type de demande	Nombre demandé	Nombre approuvé	Nombre rejeté	Nombre de visas en suspens
Visas demandés durant la période considérée	118	71	11	36
Renouvellements demandés durant la période considérée	167 ^a	107	–	59
Demandes de visas en instance faites avant la période considérée	20	20	–	–
Renouvellements en instance demandés avant la période considérée	59	59	–	–

^a Une demande de renouvellement a été retirée par l'ONU.

33. En tout, 24 organisations internationales non gouvernementales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

34. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui connaissent des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes et des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont lourdement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

35. Depuis le début du conflit, des centaines d'humanitaires auraient été tués, parmi lesquels 22 membres du personnel de l'Organisation ou d'organismes des Nations Unies [dont 18 membres de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)], 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également été tués. Le corps d'un membre d'organisation non gouvernementale enlevé en contrepartie du versement d'une rançon dans la province d'Edleb en décembre 2018 aurait été retrouvé plusieurs semaines plus tard.

36. En tout, 30 fonctionnaires d'organismes et programmes des Nations Unies (1 agent du Programme des Nations Unies pour le développement, 1 agent du Fonds des Nations Unies pour la population et 28 agents de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

37. Alors que huit années se sont pratiquement écoulées depuis le début de la crise humanitaire en République arabe syrienne, quelque 11,7 millions d'habitants continuent d'avoir besoin d'une aide humanitaire, tandis que près de 5,7 millions de réfugiés syriens ont été immatriculés dans les pays voisins. La communauté internationale doit continuer de soutenir l'action menée pour répondre aux besoins fondamentaux, pour garantir une protection et pour trouver à terme des solutions pacifiques au conflit. La troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qui se tiendra du 12 au 14 mars, sera l'occasion de dresser le bilan des progrès accomplis à ce jour et de se rallier autour de priorités fondamentales pour 2019. Le peuple syrien et la société civile doivent être au cœur de cette action.

38. Je suis vivement alarmé par les rapports persistants selon lesquels les raids aériens et les combats au sol dans l'est de la province de Deïr el-Zor continuent de faire des morts et des blessés, ainsi que par la situation déplorable de dizaines de milliers de personnes, en majorité des femmes, des enfants et des personnes âgées, qui ont été déplacées du secteur et ont déjà subi des souffrances indicibles de la part de l'EIIL. J'exhorte toutes les parties qui participent aux opérations militaires dans la partie est de Deïr el-Zor et sur l'ensemble du territoire à respecter les civils et les infrastructures civiles, y compris les écoles et les hôpitaux, à prendre toutes les précautions possibles, en toutes circonstances, pour éviter ou, en tout état de cause, réduire au minimum les dommages collatéraux aux civils. Les parties doivent également accorder à ces derniers une liberté de circulation et faire en sorte que les personnes déplacées de force reçoivent un accueil satisfaisant sur le plan de l'hébergement, de l'hygiène, de la santé, de la sécurité et de la nutrition ou faciliter les activités des organisations humanitaires, y compris aux points de contrôle et de transit sur la route menant au camp de Hol et dans le camp lui-même.

39. Je me réjouis des progrès accomplis dans l'organisation d'un deuxième convoi à Roukban, où 42 000 personnes connaissent une situation effarante et une pénurie alarmante de produits essentiels à la survie. Les équipes de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien se trouvaient dans le camp au début de février pour distribuer de l'aide et vacciner les enfants. Cela est cependant survenu malheureusement trop tard pour au moins huit d'entre eux qui auraient péri à Roukban depuis décembre et dont le décès aurait pu être évité. Je rappelle une fois de plus qu'un accès humanitaire sûr, rapide, durable et sans entrave est capital pour secourir les personnes nécessitant de l'aide à Roukban et dans l'ensemble du pays. Des vies sont en jeu.

40. Le nord-ouest et le nord-est du pays ont connu une incertitude croissante durant la période considérée. Edleb et le nord-ouest continuent d'avoir besoin d'une assistance considérable, et des civils sont exposés aux combats et à toute une série d'atteintes aux droits de l'homme de la part de l'Organisation de libération du Levant et d'autres groupes d'opposition armés non étatiques. L'autorisation accordée par le Conseil de sécurité en vue de l'acheminement de l'assistance humanitaire à travers la frontière a été essentielle, puisqu'elle a permis d'apporter en permanence une aide vitale, mais le risque d'une escalade militaire et de conséquences humanitaires potentiellement catastrophiques persiste. Je demande à toutes les parties de continuer à désamorcer les tensions dans le secteur d'Edleb et de veiller à ce que le respect du droit humanitaire et du droit international des droits de l'homme soit au cœur de toute mesure prise pour régler la situation ardue sur le terrain.

41. Je demeure préoccupé par les traitements et les conditions de détention imposés par le Gouvernement syrien et les groupes d'opposition non étatiques sur l'ensemble du territoire. Je demande à toutes les parties d'accorder des garanties fondamentales aux personnes qui sont sous leur garde, et de permettre à ces dernières d'aviser leurs proches de leur détention.

42. L'impunité des violations présumées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dont bénéficient à ce jour les parties au conflit demeure vivement préoccupante. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et la documentation requises. Il est fondamental de demander des comptes à ceux qui ont commis des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire si l'on veut parvenir à une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

43. Au vu des préoccupations graves qui ont été émises maintes fois au sujet de la protection des civils et des autres préoccupations en matière de droits de l'homme en République arabe syrienne, j'exhorte fermement le Gouvernement syrien, conformément aux résolutions S-18/1 et 19/22 du Conseil des droits de l'homme, à coopérer avec le Conseil, y compris au moyen d'une présence sur le terrain avec pour mission de protéger et de promouvoir les droits de l'homme.

44. J'appuie fermement l'action menée par mon Envoyé spécial pour faire progresser un processus politique conduit par la République arabe syrienne, mené sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, comme le prévoit la résolution 2254 (2015), et guidé par le Communiqué de Genève du 30 juin 2012. La participation du Gouvernement syrien, de l'opposition, ainsi qu'une aide internationale seront essentielles pour la viabilité d'un règlement politique négocié. Je me félicite de l'action menée par mon Envoyé spécial pour envisager de nouvelles pistes, y compris celle d'un comité constitutionnel crédible, ouvert à tous et représentatif, afin de faire avancer l'application des dispositions de la résolution 2254 (2015). Je continue également de demander à toutes les parties de continuer d'œuvrer à des mesures de confiance, de manière à créer une atmosphère propice dans laquelle un véritable processus politique pourra se faire jour, de façon à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien et à mettre au bout du compte un terme aux souffrances indicibles subies par le peuple syrien depuis de trop longues années.

Annexe

Faits dont des civils auraient été victimes, enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en décembre 2018 et janvier 2019*

Province d'Alep

- Le 12 décembre, deux personnes ont été tuées (1 femme et 1 fille de 12 ans) et 19 autres blessées (2 femmes, 2 filles et 3 garçons) à la suite de l'explosion d'une voiture piégée près d'un complexe médical dans la ville d'Izaz, tenue par un groupe de l'opposition armé non étatique, dans le nord de la province ; des dégâts matériels considérables ont été également signalés.
- Le 12 décembre, cinq personnes ont été tuées dans l'explosion d'une motocyclette piégée dans un marché de la localité de Raaï dans le nord de la province.
- Le 13 décembre, trois personnes ont été tuées et quatre autres blessées dans l'explosion d'une motocyclette piégée au rond-point de Novruz dans la ville d'Afrin, dans l'ouest de la province.
- Le 16 décembre, quatre personnes ont été tuées dans l'explosion d'une voiture piégée dans le marché aux épices de la ville d'Afrin, qui a fait également des dégâts matériels considérables.
- Dans la matinée du 20 janvier, trois personnes ont été tuées et sept autres blessées dans l'explosion d'engins explosifs improvisés à bord d'un bus près du pont de Saraya, dans la ville d'Afrin, dans l'ouest de la province.
- Le 24 janvier 2019, plusieurs engins improvisés auraient explosé dans la ville de Bab ainsi qu'à Qabbassin et Ghandoura, dans le nord de la province, qui est contrôlé par des groupes d'opposition armés non étatiques. Des motocyclettes piégées auraient explosé près d'un rond-point central, dans la ville de Bab, et d'autres engins improvisés auraient explosé dans un marché de Qabbassin, faisant un mort et trois blessés.

Province d'Edleb

- Le 1^{er} décembre, cinq personnes ont été blessées lors du pilonnage du village de Teh, dans le district de Khan Cheïkhoun, dans la partie sud de la province.
- Le 2 décembre, des membres de l'Organisation de libération du Levant ont enlevé un médecin à un poste de contrôle à Deir Hassan, dans le district de Dana, dans le nord de la province. Ils auraient promis à sa famille de le relâcher rapidement, mais son sort demeure inconnu.
- Le 6 décembre, un homme a été blessé au volant de sa voiture qui aurait été piégée à son insu, près de la direction de la santé de la ville d'Edleb.
- Le 10 décembre, trois membres du personnel de la santé de Hama, dont le directeur, ont été emmenés par des hommes armés de l'Organisation de

* La liste des faits illustre les sujets de préoccupation relatifs aux droits de la personne traités dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources crédibles ou fiables dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. La liste, qui ne recense que ceux d'entre eux qui ont été signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode de celui-ci, ne devrait pas être considérée comme complète.

libération du Levant, qui ont investi les locaux de l'unité, dans le village de Kafr Noubl (district de Maarret el-Nouman) dans le sud de la province. Une des personnes a été relâchée le lendemain, et les deux autres les 13 et 16 décembre, respectivement.

- Le 18 décembre, une trentaine de familles déplacées de la Ghouta orientale ont reçu un ordre d'éviction et été sommées par l'Organisation de libération du Levant de comparaître devant un « juge » pour signer une promesse d'évacuer des habitations qu'elles avaient occupées dans le village de Fouaa. Les familles de déplacés qui refusaient d'évacuer les lieux avant la fin de l'hiver ont reçu un ordre d'éviction par écrit le 25 décembre, signé et avalisé par le « ministère de la justice » du « gouvernement de salut » nouvellement établi par l'Organisation de libération du Levant.
- Le 29 janvier, 11 personnes, dont 1 femme et 1 garçon, ont été tuées et 9 autres blessées à la suite de pilonnages effectués par les forces gouvernementales et leurs alliés contre plusieurs secteurs de la ville de Maarret el-Nouman dans le sud de la province. Lors de la première vague de pilonnages, qui a touché une zone habitée du sud de la province, un garçon a été tué. La deuxième vague, 25 minutes plus tard, a visé un marché local (Bizir), où la plupart des victimes ont été signalées.

Province de Deir el-Zor

- Le 3 décembre, sept personnes dont un garçon ont été tuées à la suite de frappes aériennes contre le village d'Albou Badran (district de Soussé), dans le secteur d'Albou Kamal, dans la partie est de la province.
- Le 4 décembre, cinq personnes (trois femmes et deux enfants) ont été tués à la suite de raids aériens et d'un pilonnage qui ont visé un dépôt, trois habitations et un secteur situé près de l'hôpital de Hajin, dans la partie est de la province.
- Le 15 décembre, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) aurait exécuté dans le village de Dhiban, dans la partie est de la province, deux frères accusés d'avoir coopéré avec les Forces démocratiques syriennes.
- Le 18 janvier vers midi, 21 personnes dont 1 femme et 1 garçon ont été tuées à la suite de raids aériens contre le village de Baghouz Faouqani, tenu par l'EIL, dans le district de Soussé, dans la partie est de la province.

Hama

- Le 15 décembre, une fille a été blessée lors de pilonnages contre un quartier résidentiel de la ville de Latamné dans la partie nord de la province.
- Le 16 décembre, un garçon de 12 ans a été blessé dans l'explosion d'un engin, alors qu'il aidait son père au champ, à Latamné.
- Le 22 décembre, un garçon de 10 ans a été tué et une femme blessée lorsque des membres de l'Organisation de libération du Levant ont ouvert le feu sur un minibus transportant des civils sur l'autoroute Edleb-Bab el-Haoua, ce que l'Organisation de libération du Levant a confirmé dans un communiqué, disant qu'elle verserait des dédommagements aux familles des victimes.
- Le 23 janvier, une fille a été blessée lors de pilonnages contre la localité de Morek dans le nord de la province ; la veille, une fille de 12 ans avait été tuée lors de pilonnages contre la localité de Kafr Zeïta dans la partie nord de la province.